

<http://ujfp.org/spip.php?article6202>



Libération de tous les enfants palestiniens dans les prisons de l'occupation israélienne

- L'UJFP en action - Appels et manifestations -



Date de mise en ligne : mardi 6 février 2018

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Appel initié par la Coordination des associations palestiniennes de Paris.

Du 17 avril au 27 mai 2017, plus de 1 600 prisonniers politiques palestiniens ont fait la grève de la faim pour dénoncer leurs conditions de détention inhumaines ainsi que la détention administrative. Ce mouvement de grève a reçu un important soutien en France et au niveau international.



Les récentes prises de position de D. Trump concernant le statut de Jérusalem et le plan de paix qu'il entend imposer aux Palestiniens ne peuvent qu'alimenter la colère et la frustration de ces derniers. La seule réponse de l'armée israélienne aux manifestations de dénonciation de ces prises de position est la répression, qui a déjà causé la mort de plusieurs personnes. Des centaines d'autres ont été arrêtées et condamnées. Parmi elles, des enfants mineurs, dont certains risquent des peines très lourdes pour s'en être pris à des soldats israéliens.

Chaque année, environ 700 enfants palestiniens âgés de moins de 18 ans de la Cisjordanie occupée sont poursuivis par les tribunaux militaires israéliens après avoir été arrêtés, interrogés et détenus par l'armée israélienne. L'accusation la plus répandue contre les enfants est le jet de pierres, un crime passible de 20 ans de prison. Depuis 2000, plus de 12 000 enfants palestiniens ont été arrêtés et ils sont aujourd'hui plus de 300 à être détenus dans les prisons israéliennes, dans des conditions intolérables et en totale violation de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Dans la pratique, devant les tribunaux militaires, il n'y a pas de procédure d'interrogatoire spéciale pour les enfants détenus par l'armée israélienne, ni d'avocat ni même de membre de la famille lorsqu'un enfant est interrogé. La

Libération de tous les enfants palestiniens dans les prisons de l'occupation israélienne

majorité des enfants déclarent avoir subi des mauvais traitements et avoir été contraints de faire des aveux lors de leurs interrogatoires. Les mauvais traitements utilisés par les soldats israéliens lors de l'arrestation et de l'interrogatoire d'un enfant incluent généralement des gifles, des coups, des coups de pied et des poussées violentes. Les enfants palestiniens sont également régulièrement maltraités verbalement. Malgré les recommandations du Comité des Nations Unies contre la torture de mai 2009 selon lesquelles les interrogatoires devraient être enregistrés sur vidéo, aucune disposition n'a encore été promulguée.

Alors que la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant définit un « enfant » comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans », selon l'ordre militaire israélien 132, les tribunaux israéliens ont déjà jugé et condamné des enfants palestiniens âgés de 16 ans et plus en tant qu'adultes. En comparaison, la législation juvénile définit les enfants israéliens comme âgés de 18 ans ou moins. Qui plus est, la peine d'un enfant palestinien est décidée en fonction de son âge au moment de la condamnation, et non au moment où l'infraction alléguée a été commise. Ainsi, un enfant qui est accusé d'avoir commis une infraction alors qu'il avait 15 ans, sera puni comme un adulte s'il a atteint l'âge de 16 ans lors de son jugement.

Les forces d'occupation israéliennes poursuivent leur politique d'arrestation d'enfants palestiniens, refusant la protection qui leur est reconnue par plus de 27 conventions internationales.

Les forces d'occupation israéliennes arrêtent systématiquement les enfants palestiniens et mènent une politique de punition collective en organisant des campagnes d'arrestations. Elles exploitent l'arrestation des enfants dans le but de les recruter comme informateurs et afin de racketter leur famille financièrement en les forçant à payer de lourdes amendes pour obtenir leur libération. L'arrestation d'enfants a un impact destructeur sur le niveau de santé mentale des enfants, entraînant souvent l'abandon scolaire de ceux-ci.

Nous, associations, organisations politiques, syndicats, citoyens, dénonçons la poursuite par l'occupant israélien de l'emprisonnement, de la torture et des mauvais traitements envers les enfants palestiniens. Le gouvernement français doit intervenir auprès du gouvernement israélien pour mettre fin à cette situation.

Nous exigeons la libération immédiate de tous les enfants palestiniens emprisonnés dans les geôles israéliennes.

Appel à l'initiative de la Coordination des associations palestiniennes à Paris (Forum Palestine Citoyenneté ; Association de Palestiniens en Ile-de-France ; GUPS ; Comité pour les droits de l'Homme en Palestine)

Premiers signataires :

Union d'Associations et d'Institutions Palestinienne en France (l'Association des Palestiniens en France-AL JALIYA)
Organisation de Femmes Égalité
AFPS National
AFPS Paris Sud
AFPS Paris 14-6
Le Front Populaire de Tunisie - section France Nord
CADTM FRANCE
Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF)
MRAP MRAP Rennes
Union des Jeunes Révolutionnaires - Ile-de-France(
Amitié Palestine Solidarité
Le parti des travailleurs de Tunisie
CICUP
Ensemble
ATTAC France
Union Juive Française pour la Paix (UJFP)

Libération de tous les enfants palestiniens dans les prisons de l'occupation israélienne

Pour signer l'appel, merci d'envoyer un mail avec votre nom ou celui de votre organisation/association... à l'adresse suivante :

assocoordpalestiniennes@gmail.com